

Montréal, le 11 octobre 2019

Par courriel

M. Maxime Lemieux

Conseiller en aménagement, Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) - Direction de l'urbanisme

Objet : Consultation publique sur le projet de Programme particulier d'urbanisme de la partie nord de L'Île-des-Sœurs

Monsieur,

À la suite de la séance d'information du 30 septembre dernier, les commissaires soumettent les questions ci-après aux représentants de la Ville de Montréal.

- 1) Selon le PPU, « [...] certaines voies de circulation nécessiteraient des aménagements permettant d'améliorer la convivialité et la sécurité des déplacements piétons et cyclables.¹ » Quelles sont les mesures envisagées lors du développement du réseau de transport actif, particulièrement le long des rives où l'espace est restreint, pour permettre une cohabitation optimale entre cyclistes et piétons?
- 2) Le PPU compte « prévoir des critères dans un règlement discrétionnaire d'urbanisme visant à favoriser l'aménagement d'espaces de stationnement pour vélos sécuritaires, facilement accessibles et dont l'emplacement n'entre pas en conflit avec les autres modes de déplacement.² » La Ville a-t-elle prévu des stationnements sécurisés et couverts pour vélo près de la station du REM?
- 3) Comment la Ville compte-t-elle intégrer les résultats de la consultation publique organisée par la STM dans le cadre de sa stratégie de *refonte du réseau bus*, et dont les

¹ Programme particulier d'urbanisme – Partie nord de L'Île-de-Sœurs, doc. 3.1, p. 29

² Programme particulier d'urbanisme – Partie nord de L'Île-de-Sœurs, doc. 3.1, p. 115

résultats seront bientôt connus, dans la version finale du PPU ? (Aménagement des voies, arrêts d'autobus, etc.)

- 4) L'une des cinq orientations du PPU est la performance environnementale qui vise « l'intégration de principes écologiques novateurs dans l'aménagement des sites et des bâtiments³ ». Outre la gestion durable des eaux pluviales, quelles autres pratiques innovantes et durables préconisez-vous?
- 5) Dans le PPU on retrouve 2 catégories de zones vertes⁴ : parcs/espaces verts et conservation. Qu'est-ce qui différencie les zones parcs/espaces verts des zones de conservation? Aussi, plusieurs rives ainsi que des terrains adjacents se retrouvent sous le vocable conservation, ces zones de conservation seront-elles dédiées à la mise en valeur ou au maintien de la biodiversité sans apport d'activités humaines (sans piéton et/ou cycliste) ?
- 6) Est-ce que la Ville peut indiquer ses intentions en matière d'art public dans les nouveaux aménagements sur le domaine public autant que privé?
- 7) L'un des objectifs établis par le PPU pour la partie *littoral nord* est celui de « Préserver et mettre en valeur le site archéologique paléohistorique et le patrimoine archéologique existant et potentiel⁵ ». Serait-il possible de préciser les moyens envisagés pour cette mise en valeur ? Y a-t-il d'autres mesures de mise en valeur envisagées en ce qui a trait aux patrimoines bâti, historique et naturel dans d'autres secteurs que celui du *littoral nord*?
- 8) Pourquoi le site principal du *littoral est* fait l'objet d'une planification différée sans modification des usages et des paramètres actuels⁶ ?
- 9) Grâce à des analyses différenciées selon les sexes, nous savons que les femmes et les hommes utilisent différemment l'espace public, entre autres pour des questions de sécurité.
 - a. Le projet mise sur des nouvelles pistes cyclables et un tunnel pour le REM, avez-vous fait une analyse différenciée selon les sexes pour en connaître l'impact sur leur utilisation?

³ Programme particulier d'urbanisme – Partie nord de L'Île-de-Sœurs, doc. 3.1, p. 42

⁴ Programme particulier d'urbanisme – Partie nord de L'Île-de-Sœurs, doc. 3.1, p. 109

⁵ Programme particulier d'urbanisme – Partie nord de L'Île-de-Sœurs, doc. 3.1, p. 94

⁶ Programme particulier d'urbanisme – Partie nord de L'Île-de-Sœurs, doc. 3.1, p.111

- b. Est-ce que le projet dans son ensemble intègre des mesures spécifiques pour favoriser la participation et la sécurité des femmes?

La présente demande ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur le site Internet de la consultation. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses avant le 21 octobre 2019, afin de permettre aux citoyens d'en prendre connaissance avant l'audition des opinions.

Merci de votre précieuse collaboration,

Reinaldo de Freitas

Analyste de la commission

Office de consultation publique de Montréal